

**DÉCLARATION DE DÉPÔT LÉGAL IMPRIMEUR
PÉRIODIQUES**

(Code du Patrimoine, Art. L 131-1 à L 133-1 et R 131-1 à R 133-1)
(Arrêtés du 12 janvier 1995)

Identification du déposant

Nom (ou raison sociale) et adresse

Téléphone :

Télécopie :

A :

Le :

Signature du déposant :

--

** Si vous ne souhaitez pas que votre adresse personnelle apparaisse dans les produits bibliographiques diffusés, en particulier sur le site Internet de la BnF, veuillez cocher la case suivante :*

La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la Bibliothèque nationale de France.

Lieu de dépôt

Dépôt obligatoire en 1 exemplaire

**MEDIATHEQUE FRANÇOIS-MITTERRAND ET SON RESEAU
SERVICE DU DEPOT LEGAL**

158, rue Blaise Pascal – 86000 Poitiers Cedex

Tél : 05 49 30 20 90

depotlegal@grandpoitiers.fr

Descriptif du document déposé

Titre

Sous-titre, partie ou série (s'il y a lieu)

Editions (s'il y a lieu)

Directeur de la publication :

Année et numéro du périodique :

Première année de publication :

Périodicité :

Format en cm :

Titre précédent

ISSN

nom et adresse

de la personne physique ou morale pour le compte de laquelle le périodique est publié

nom (ou raison sociale) et adresse de l'éditeur :

Prix de l'abonnement annuel

France :

Etranger :

Prix du numéro

France :

Etranger :

Chiffre déclaré du tirage :

Nombre d'exemplaires déposés :

La déclaration doit être faite avec le premier numéro du périodique déposé, puis **une fois par an** pour l'ensemble des numéros parus et déposés dans l'année.